Procès-verbal

De la réunion du bureau du 22 mai 2020

Le vendredi 22 mai 2020 à 19h00, à Roussay (local du club), s'est réuni le bureau ci-après relaté.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre du bureau entrant en séance, ci-annexée.

Richard GUTTIEREZ, préside la séance.

Jacky MANTAULT, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secretaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des membres du bureau :

- La feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- Les pouvoirs des personnes représentées, si nécessaire ;

Ordre du jour : Le bureau du club s'est réuni pour évoquer les modalités de reprise des activités au sein de l'association en considérant les décrets gouvernementaux en vigueur. Etaient aussi invités et présents les responsables du matériel (Alain Barreau et Damien Josso).

Il a été décidé les mesures suivantes :

1. Dans notre club, la reprise pour chaque adhérent souhaitant plonger dans les jours à venir est **soumise à une déclaration sur l'honneur de non-contraction du Covid-19 (à m'envoyer par mél (datée et signée))**. Pour information, la CMPN (commission médicale FFESSM) recommande une visite médicale pour tous.

SA

2. A contrario, un membre ayant contracté la maladie depuis le début de l'année 2020, devra présenter **un CACI** (nouveau certificat médical) à m'envoyer aussi pour reprendre l'activité.

3. **La piscine est fermée jusqu'à nouvel ordre.**

4. **La carrière de Roussay est ouverte et il est possible de replonger dès le 24 mai (inscription sur le site du club)**

5. **L'accueil au local du Club** (Masque obligatoire) :
   a. Des affichettes ont été apposées rappelant
      i. Gestes barrière (le gel est mis à disposition dans les locaux par le P3P)
      ii. Le protocole de gonflage (affiché sur le compresseur comportant notamment les processus de décontamination des manettes, des robinetteries de blocs et l'obligation du port de masque)
      iii. La limitation à 1 personne (habilitée à gonfler) dans la salle de gonflage.
   b. Il est décidé que le gonfleur fera passer les blocs dans la salle attenante aux 5 personnes autorisées à s'y trouver (1 personne max/4m²). Celles-ci seront chargées de passer le matériel après décontamination (poignées, robinetterie…) aux adhérents avant la sortie.
   c. Tout emprunt de matériel implique que l'adhérent emporte celui-ci après la plongée et le rapporte décontaminé au club. (Un emprunt long est envisageable sur demande)
   d. Chacun doit penser à apporter de l'eau pour se réhydrater (pas d'échange de contenant évidemment).

SR

6. **Accueil Carrière**
   a. Le nombre de plongeurs sur site est limité à 30 par l'exploitant. Nous pouvons réserver des créneaux de 10. Il faut être présent sur site une demi-heure avant le créneau de 2 h réservé (rotation des groupes toutes les deux heures). (Rappel demain 24/05 il y a plongée (rdv 8h au local) voir le site du club pour s'inscrire ou téléphonez à Damien).
   b. L'équipement se fait sur le parking. La mise à l'eau et la sortie suit le circuit ponton cale (sauf exception impérieuse liée au niveau par exemple). La circulation à l'intérieur du site se fait avec le masque et embout en bouche.
   c. La FFESSM recommande :
      i. une reprise progressive notamment par rapport à la profondeur et au temps de plongée. Elle recommande d'effectuer des « plongées sans palier »
      ii. ne pas cracher dans le masque mais d'utiliser un « antibuée » en spray.

7. **Les sorties bateau seront possibles** et limitées à 7 plongeurs selon un protocole qui sera expliqué par le DP. Actuellement, le bateau est en maintenance.

8. Dans le cadre des **travaux d'aménagement du local** (prévus avant l'été) un appel à des volontaires pour nettoyer et ranger le local sera réalisé prochainement.

PLONGEE 3 PROVINCES

Feuille de présence

du bureau du Comité Directeur du 22 mai 2020

Membre du bureau du Comité Directeur du P3P

Nom et prénom	Adresse	Mandataires	Signatures
GUTTIEREZ Richard	15, rue Perceval - 49280 Saint-Christophe-du-Bois	Président	
CHOUTEAU Jean-Marie	La Chatelière - 49450 Saint-André-de-la-Marche	Vice-Président	Excusé
MANTAULT Jacky	5, allée des Nénuphars - 49300 Cholet	Secrétaire	
TREMBLAIS Daniel	Le Moulin Neuf - 44140 Getigné	Secrétaire Adjoint	Excusé
REPOSO Stéphane	16, route de Cholet - 85290 Mortagne-sur-Sèvre	Trésorier	
CHIRON Franck	1, rue de la Vendée - 49710 Le Longeron	Trésorier Adjoint	
BARREAU Alain	49450 Saint-Macaire-en-Mauges (Sèvremoine)	En charge du matériel (Invité par le Bureau)	
JOSSO Damien	16, La Morinière 44190 Saint-Hilaire de Clisson	En charge du bateau (Invité par le Bureau)	

La présente feuille de présence faisant apparaître que ..4... membres du bureau sont présents est certifiée exacte et sincère par le président et le secrétaire adjoint de séance.

Fait à Roussay, le 22 mai 2020

Le président de séance

Le secrétaire de séance